

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2025

~~~

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, également convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~~~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphanie DEVAUX
Date de la convocation des conseillers	21 novembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 novembre 2025

~~~

PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyril GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Dominique DEI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyril GUILBERT

Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Madame Aurélie TASTAYRE, donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT

Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots jetés dans l'espace public de la commune.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

**Vu** les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

**Vu** le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 novembre 2025.

**Considérant** que l'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique, et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, dans le cadre de leur obligation de responsabilité élargie.

**Considérant** que la mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

**Considérant** que l'objectif principal d'ALCOME est de réduire de manière significative la présence des mégots dans l'espace public :

- 35 % de réduction d'ici 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

**Considérant** que ce contrat est valable, dans un premier temps, jusqu'à la fin du premier agrément d'ALCOME, soit jusqu'en 2027.

**Considérant** qu'un nouveau contrat pourra potentiellement être proposé dans le cadre du renouvellement de l'agrément d'ALCOME.

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane PAVILLON, adjoint au maire délégué aux Grands Projets, aux travaux et cadre de vie,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE la signature du contrat-type entre la Ville de Villeparisis et ALCOME pour la durée de l'agrément.

**Article 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

**Article 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

|                                 |                                                 |
|---------------------------------|-------------------------------------------------|
| Signature                       | Signature                                       |
| <b>Frédéric BOUCHE</b><br>Maire | <b>Stéphanie DEVAUX</b><br>Secrétaire de séance |



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251209-25\_11752-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2025  
Date de réception préfecture : 09/12/2025